

L'ECHO DES CALANQUES

Regrouper toutes les volontés pour maintenir l'intégralité et assurer la sauvegarde du site classé des Calanques.

Novembre 2006

N° 30

SOMMAIRE

	Page		
Editorial	1	A la devanture du libraire	5
Modification des statuts de la commission départementale des sites	2	Un nouveau directeur pour le G.I.P.	6
Il ne faut pas déséquiper les sentiers	3	Quand on ne sait toujours pas compte !	6
Le ver, les Calanques et Darwin	4	Conférences	6

EDITORIAL

Chers amis,

On nous avait annoncé, au début de l'été, la visite de Nelly Olin ; elle a tenu parole et le 2 septembre, sur l'invitation de Guy Teissier, président du GIP, la ministre de l'environnement et du développement durable est venue à Marseille. Elle a d'abord fait connaissance du massif des Calanques, en bateau pendant deux heures, notamment des calanques de Morgiou et de Sormiou où elle a rencontré, entre autres, des habitants.

Lors de la réunion qui a suivi à Marseille, à laquelle tous les membres de l'assemblée générale du GIP étaient conviés, elle a exprimé son admiration pour ce site. Son discours a été très clair : elle est venue d'abord pour écouter. Ensuite, elle a insisté sur la fréquentation sans cesse accrue. Aussi beaucoup de personnes désirent pour cet extraordinaire cadre de vie le statut de parc national, car c'est une carte de visite pour Marseille, pour un tourisme sérieux, cela renforce également son attractivité économique. Or, la nouvelle loi offre la possibilité de créer un parc national péri-urbain.

Comment créer ce parc ? C'est à nous de le dire, après un long débat qu'elle estime fondamental. La ministre a fortement souligné que ce parc national ne sera que ce que nous voulons faire ensemble. La nouvelle structure se créera avec les élus locaux, les habitants, les usagers et les associations, après un dialogue constant et de nombreuses et larges discussions, sans oublier l'appui des représentants de l'Etat. La loi fixe le cadre général et ses limites, mais elle accepte des exceptions : la chasse, la pêche, la varappe, etc., tout cela est possible si c'est bien défini ; chaque parc national est un cas particulier qui se construit sur le terrain. Elle soutient notre volonté de parc national : le GIP, qui devait se terminer fin 2007, pourra continuer à travailler :

- elle le proroge et le finance par des fonds du ministère.
- elle délèguera un sous-directeur du ministère pour chaque réunion du GIP et un technicien du ministère chaque fois que le besoin se fera sentir.

Une discussion a suivi avec tous les membres présents. Quelques questions ont été posées sur les craintes qu'un parc national pouvait susciter. En réponse à ces questions, la ministre a bien rappelé que :

- le parc national ne pourrait se faire sans les élus ni sans ses habitants. Le sous-directeur répondra aux inquiétudes ; il faut beaucoup de discussion, beaucoup de dialogue.

- pour les résidents, la valeur des biens serait renforcée, l'environnement mieux protégé, les activités existantes ne seront pas supprimées.

Les Calanques ne sont pas un cas unique : il existe déjà des parcs nationaux peri-urbains à Vienne, Sidney, Rio, Le Cap.

A la question de la délimitation de la zone d'adhésion des communes, il faut que les citoyens, les associations soient représentés. Les associations ont une place et un rôle important à jouer.

Nous sommes heureux de noter que la ministre est très favorable à un parc des Calanques et que ce parc ne sera pas une décision venue de Paris, mais une création émanant des marseillais et des cassidains. C'est à nous maintenant de faire le nécessaire avec l'ensemble des partenaires.

Le prochain écho ne devant paraître qu'après les fêtes, toute l'équipe d'UCL est avec moi pour vous souhaiter un agréable Noël et une heureuse année.

Madeleine BARBIER-BROSSAT, Présidente

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SITES

Les dispositions des articles (R 341-16 et suivant) d'un décret paru le 7 juin 2006 (n°2006-2665) modifient le statut de la commission départementale des sites.

Son appellation : « commission départementale de la nature, des paysages et des sites »..

Sa mission « concourir à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribuer à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable ».

- Elle est chargée d'émettre un avis sur les projets portant sur les réserves naturelles, les biotopes, la faune, la flore, le patrimoine géologique, etc.

- C'est une instance de concertation sur le réseau Natura 2000 dans le département.

- Elle prend l'initiative des inscriptions et des classements de site, émet un avis sur les projets relatifs à ces classements ainsi qu'aux travaux en site classé.

- Elle peut être consultée sur les projets de travaux affectant l'évolution des paysages.

- Elle élabore le schéma départemental des carrières et se prononce sur les projets de décision relatifs aux carrières.

Elle est présidée par le Préfet et composée de membres répartis en quatre collèges :

- 1) les représentants des services de l'Etat,
- 2) les élus des collectivités territoriales,

- 3) les personnalités qualifiées : scientifiques, associations, etc.,
- 4) les personnes compétentes dans les domaines d'intervention de chaque formation spécialisée.

La commission se réunit en six formations spécialisées présidée par le Préfet et composées à parts égales de membres de chacun des quatre collèges :

- 1) la formation dite « de la nature »
- 2) la formation « des sites et paysages »
- 3) la formation « de la publicité »
- 4) la formation « des unités touristiques nouvelles »
- 5) la formation « des carrières »
- 6) la formation « de la faune sauvage captive ».

La composition, l'organisation et le fonctionnement de ces commissions et de leurs formations spécialisées sont fixées par arrêté du représentant de l'Etat.

N.B. : Ce texte est un résumé ; le texte complet peut être consulté sur le site de Legifrance : J.O. du 8 juin 2006 .

IL NE FAUT PAS DESEQUIPER LES SENTIERS !!!

UCL a pris connaissance, début septembre, d'une lettre adressée cet été par l'ONF au CAF, précisant qu'il avait pris la décision « de procéder à la suppression des sentiers ou tronçons de sentiers potentiellement dangereux de la forêt domaniale des Calanques », dont il a, par statut, la gestion. Cette décision brutale et unilatérale a suscité immédiatement une vive réponse du CAF, demandant une concertation. Trop tard, fin septembre, 3 équipements techniques étaient déjà enlevés, certains sentiers débaisés et des pancartes en interdisaient l'accès. L'argument de l'ONF était le danger de ces sentiers.

Or, c'est le déséquipement qui induit des dangers : Comme leur a répondu immédiatement le CAF, ces décisions sont : « dangereuses pour les pratiquants car, équipés de leurs anciennes cartes et topos, ils vont se retrouver dans ces passages démunis de toute protection. Aucune étude d'accidentologie n'a démontré la dangerosité particulière de ces équipements ; par contre les seuls accidents connus résultaient d'un déséquipement du matériel en place (exemple à l'œil de verre). Dangereuses également pour le site car en supprimant purement et simplement les sentiers, les randonneurs et grimpeurs sont incités à créer leurs propres sentes. Cette action répétitive contribuera à dégrader rapidement le site ». Or dans les Calanques pousse une flore exceptionnelle, rare et dont de nombreuses espèces sont protégées.

UCL a demandé alors rapidement une réunion de toutes les associations concernées pour définir une action : une lettre a été adressée à Nelly Ollin, ministre de l'environnement et du développement durable, ainsi qu'à Christian Frémont, Préfet de région. Une pétition a été lancée, qui a réuni en moins de trois semaines plus de 5 mille signatures. Lors de la remise de ces pétitions à la préfecture, les présidents des associations initiatrices de la pétition, ainsi que le

directeur départemental de l'ONF, ont été reçus plus d'une heure par le directeur de cabinet du préfet. Ce dernier a exprimé le souhait que les sentiers puissent être rééquipés, mais après une concertation avec le GIP ; il a souligné que tous les propriétaires devaient participer aux débats car, il s'agit d'un problème général de responsabilité concernant toutes les Calanques, auquel il faut apporter une solution générale. Après la demande d'UCL et du CAF, le directeur du GIP a fixé au mercredi 15 novembre une réunion générale de concertation. Elle s'est tenue dans les locaux du GIP et a réuni plus d'une vingtaine de personnes, comprenant les représentants des propriétaires publics et privés, des associations d'usagers, de celles des randonneurs ainsi que des associations de défense de l'environnement. Chacun a défendu son point de vue, tous les randonneurs, grimpeurs et usagers demandant un rééquipement et les propriétaires mettant en avant leurs problèmes de responsabilité. Une opinion générale s'est dégagée : il fallait arrêter ces travaux et faire une étude des responsabilités. Philippe Berger, adjoint au maire, en charge de la Sécurité, s'est engagé à faire faire rapidement une étude juridique étudiant les responsabilités de chacun.

Cependant, les associations de randonneurs ont demandé explicitement et avec insistance que, en attendant, les équipements soient réinstallés par une entreprise fournissant une garantie décennale, tout spécialement celui de l'œil de verre, car cette randonnée, sans équipement représente vraiment un réel danger. L'ONF n'a pas accepté et on ne comprend pas pourquoi car le risque d'accident est maintenant accru et l'ONF est toujours responsable !

Nous sommes heureux de signaler que, lors des deux réunions à la préfecture et au GIP, il a été nettement dit que le parc national des Calanques éviterait ce genre de situation.

Nous avons relevé pour vous cet article qui nous a paru intéressant paru dans « La Provence » du 8 août 2006

LE VER, LES CALANQUES ET DARWIN

Des chercheurs marseillais ont trouvé une classification pour le ver flèche de Sormiou, que le père de la théorie de l'évolution n'avait pu identifier. La station marine d'Endoume s'est servie d'analyses ADN

Un animal, perdu entre les falaises blanches de Sormiou, juste sous la surface de l'eau, là où les herbiers de posidonie abondent. Il constituait une anomalie dans le monde bien ordonné des zoologistes.



Il s'appelle le chaetognathe, et jusqu'à récemment, il n'avait jamais encore été classé de manière satisfaisante par les scientifiques. Cet orphelin des calanques avait posé une colle

au père de la théorie de l'évolution, Charles Darwin, qui avait soulevé que « *les chaetognathes étaient remarquables pour l'obscurité de leurs affinités* ».

Cette petite bête de 3 mm de long, appelée aussi le ver flèche, n'est rentrée dans le rang que très récemment, grâce à une équipe de chercheurs marseillais du laboratoire de la station marine d'Endoume, à Marseille.

Une première dans le monde scientifique :

L'importance de cette découverte tient autant

à la technique utilisée qu'aux conséquences scientifiques qu'elle pourrait entraîner. Le professeur Yannick Le Parco et Ferdinand Marietaz, thésard, ont réussi à identifier pas moins de 80 gènes de cet animal pour progressivement s'approcher de sa position dans l'évolution génétique. De plus, cet animal âgé de 550 000 ans pourrait apporter des précisions sur le développement morphologique des êtres vivants.

L'utilisation de la comparaison de l'ADN, faite avec un plus grand nombre de gènes, est une première dans le monde scientifique. Un centre de recherche concurrent anglo-saxon, en utilisant une technique statistique, n'est pas encore arrivé à égaler le degré de précision des résultats du centre d'Endoume. Ferdinand Materlaz s'enthousiasme de cette découverte: « *c'est important pour la recherche sur la biologie du développement, car notre technique de comparaison pourrait être réutilisée pour d'autres espèces, et l'appartenance du chaetognathe à la famille des protostomiens résoudrait une question sur*

la provenance d'un gène capital dans la morphologie humaine. »

Menace sur la station marine d'Endoume

La station marine d'Endoume a donc pris de l'avance par rapport aux anglo-saxons, juste au moment où le CNRS envisage de vendre les locaux d'Endoume à un promoteur immobilier. Ce centre vieux de plus de cent ans, et qui est l'un des plus anciens de France, tient une place centrale dans la recherche génétique. Son emplacement ouvert sur la mer facilite à beaucoup de chercheurs l'accès à des données naturelles. Le projet prévoit de réinstaller les chercheurs sur le campus de Luminy.

A Endoume, les projets de recherche sont nombreux. Souvent « *nos découvertes révèlent aussi un état écologique de la région* » explique un chercheur. Il serait dommage que d'un paradis à l'autre, la lumière ne passe plus.

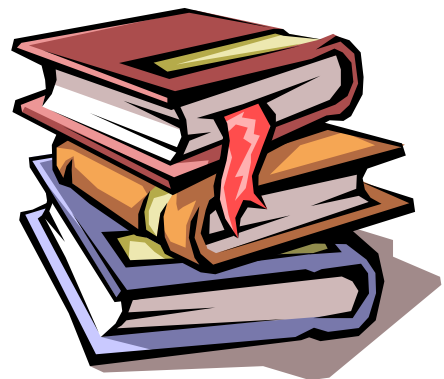
Rémi Duplan

A LA DEVANTURE DU LIBRAIRE

« LES CALANQUES DE CASSIS A LA CÔTE BLEUE, EN PASSANT PAR MARSEILLE », par Jean-Paul Ladril, éditions Equinox, juin 2006. Crayons, plumes, pinceaux ne peuvent laisser indifférent.

« RANDONNEES DANS LES CALANQUES » vingt-deux itinéraires entre ciel et mer. Rand éditions, septembre 2006. Patrick Médiène a concocté le plus séduisant des passeports pour devenir un intime des Calanques.

« PROMENADES ARTISTIQUES AUTOUR DE MARSEILLE, DE SAINT LOUP AUX CALANQUES, 1854 » de Marius Chaumelin ; introduction et notes de mise à jour par Georges Reynaud, édition Alan Sutton, septembre 2006. Illustrations en noir et blanc dans le texte d'après tableaux, cartes d'époque, croquis et cartes postales et un cahier couleur de photos actuelles, avec la reconstitution des itinéraires de Marius Chaumelin.



UN NOUVEAU DIRECTEUR POUR LE G.I.P.

Jean-Louis Millo, directeur du GIP, a quitté ses fonctions le 1^{er} avril 2006 pour devenir directeur de la coopération internationale à l'office international de l'eau ; nous gardons le meilleur souvenir de lui, pour son abord toujours courtois et pour son action forte en faveur du parc. Son successeur, Jean-Marie Lafond a pris la direction du GIP le 16 août ; il vient de la Réunion où il était responsable du Service de l'Eau, des Milieux Aquatiques et des déchets à la DIREN. Nous sommes certains que nous pourrons travailler efficacement avec lui et nous lui souhaitons bon séjour à Marseille.

QUAND ON NE SAIT TOUJOURS PAS COMPTER !

La course « l'autre Marseille-Cassis » a eu lieu le samedi 29 octobre. U.C.L., comme l'an dernier, a effectué sur place un comptage des participants. Le nombre de 1800 était annoncé dans tous les journaux et plusieurs fois par article. Nous en avons compté 2151, c'est une centaine de moins que l'an dernier, mais encore 300 de plus que ce qui était annoncé et beaucoup plus que le nombre de 1200 qui avait été demandé comme maximum par U.C.L. !



CONFERENCES

Monsieur Hubert-Jean CECCALDI, océanologue, membre de l'Académie de Marseille, ex-directeur de la maison franco-japonaise de Tokyo, nous fera le plaisir d'une conférence sur :

« Les récifs artificiels, nouveaux types d'aménagement »

Le jeudi **14 décembre 2006**, au siège des excursionnistes marseillais, au **16 rue de la Rotonde**, à **18 heures 30**

Nous espérons que vous viendrez nombreux pour écouter ce grand spécialiste des problèmes de la mer.

Au début 2007, nous vous proposerons une conférence du professeur Annick Douguédroit, climatologue, qui nous entretiendra du climat provençal, de son évolution possible et de son importance pour le milieu naturel.

L'Echo des Calanques est édité par l'association Union Calanques Littoral

5, avenue des chutes Lavie 13004 Marseille - ucl.association@free.fr

N° ISSN: 1251-3741

Directeur de la publication : Madeleine Barbier-Brossat

Imprimé par nos soins, avec la participation de Eric Blanchart, Laurence Chatelus, Renée Dubout, Estelle Fleury, Denise Guieu, Jacky Plauchud, Claude Thomas.